



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

A 20h30, à la salle du conseil municipal

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent.

Absents : ROUCH Mylène, LACOSTE Guillaume, ALBAN Marie-Françoise, PEISER Jean-Luc.

Procurations : ROUCH Mylène à CAUX Xavier, ALBAN Marie-Françoise à GIROUSSE Laurent.

Monsieur le Maire propose de désigner Catherine MARROT, comme secrétaire de séance.
[Adopté à l'unanimité.](#)

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du lundi 05 décembre 2022 est présenté par M. le Maire.
[Adopté à l'unanimité.](#)

AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Adoption du compte de gestion de l'exercice 2022

Le comptable public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours de l'exercice dans un document appelé compte de gestion. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être en tous points concordants.

Le compte de gestion et le compte administratif servent notamment à établir le résultat de l'année n pour décider de l'affectation des résultats pour l'année n+1.

Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2022 du budget principal se présentent comme suit :

	Résultat 2021	Affectation de résultat 2021 reportée au BP 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022 (avec RAR)
Investissement	- 30 008.16		383.87 €	-391 849.63 €
Fonctionnement	1 025 341.38	525 476.97 €	401 399,39 €	901 263.80 €

[Adopté à l'unanimité.](#)

2. Adoption du compte administratif 2022

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Madame la trésorière.

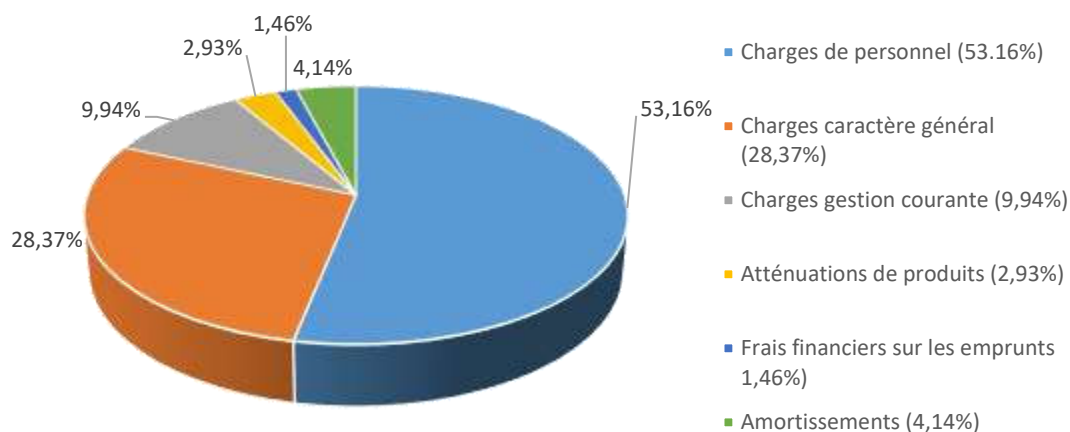
Les résultats du Compte administratif vous sont présentés en [Annexe 02](#).

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :
 La section fonctionnement (concerne la gestion courante de la commune)
 La section investissement (concerne les projets gérés de manière annuelle ou pluriannuelle)

SECTION FONCTIONNEMENT

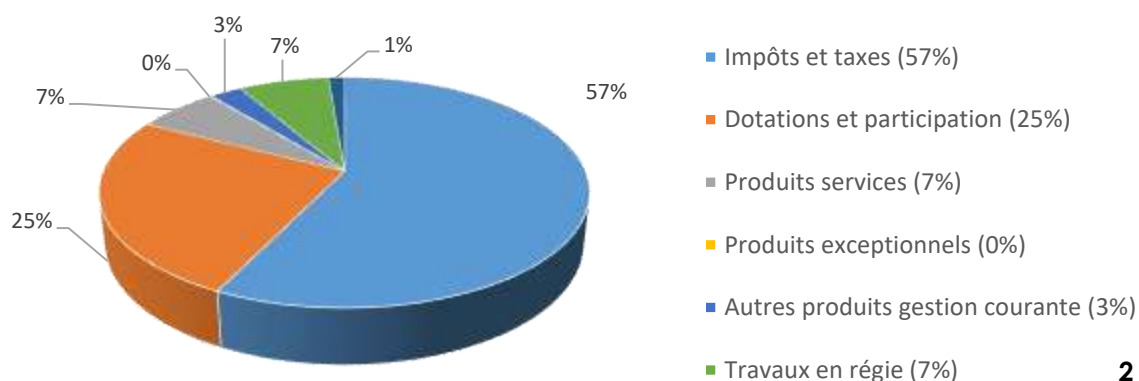
Point 1 : Les dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	1 844 627.36 €
Charges caractère général	984 522.50 €
Charges gestion courante	344 967.19 €
Atténuations de produits	101 644.72 €
Frais financiers sur les emprunts	50 530.63 €
Amortissements	143 570.56 €
TOTAL	3 469 862.96 €



Point 2 : Les recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	2 215 489.28 €
Dotations et participations	979 849.09 €
Produits services	249 492.45 €
Produits exceptionnels	3 636.47 €
Autres produits gestion courante	98 134.11 €
Travaux régie	275 525.08 €
Atténuations de charges et produits financiers	49 135.87 €
TOTAL	3 871 262.35 €



CONCLUSION : SECTION FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont de 3 871 262.35 € et les dépenses de fonctionnement sont de 3 469 862.96 €.

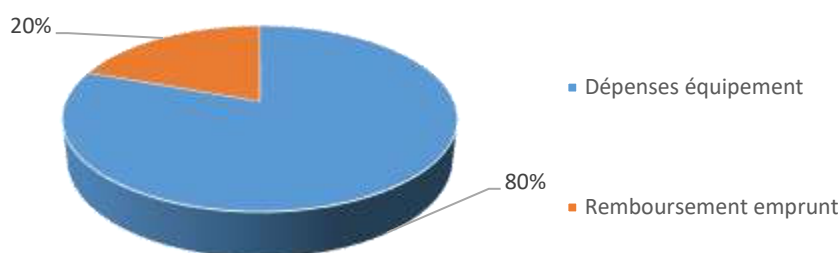
Le résultat de fonctionnement présente donc un excédent de 401 399.39 €.

Dans ce compte de fonctionnement, nous avons rattaché des dépenses pour 199 616.64 €.

SECTION INVESTISSEMENT

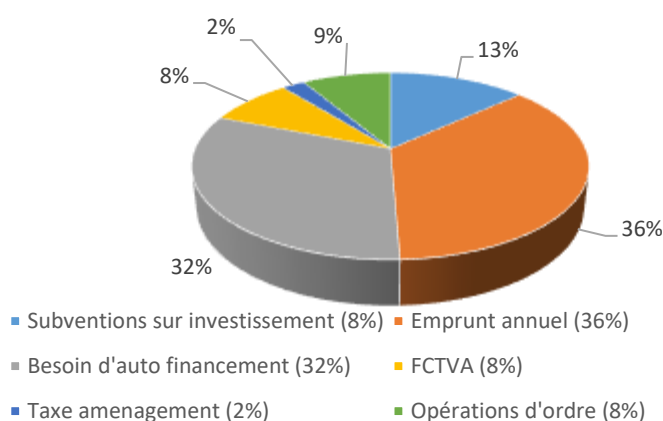
Point 3 : Les dépenses d'investissement

Dépenses équipement	1 318 909.92 €
Remboursement emprunt	319 787.83 €
TOTAL	1 638 697.75 €



Point 4 : Les recettes d'investissement

Subventions sur investissement	220 987.84 €
Emprunt annuel	600 000.00 €
Besoin d'autofinancement	525 476.97 €
FCTVA	136 304.80 €
Taxe d'aménagement	36 742.05€
Opérations d'ordre	143 570.56 €
TOTAL	1 663 081.62 €



CONCLUSION - SECTION INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont de 1 663 081.62 € et les dépenses d'investissement de 1 638 697.75 €.

Le résultat d'investissement présente donc un excédent de 24 383.87 €.

Les restes à réaliser sont de - 502 616.29 € pour les dépenses et de 116 390.95 € pour les recettes.

Le solde est donc de - 386 225.34 €.

Adopté à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2022

Après avoir entendu le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

	CLOTURE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2022	CLOTURE 2022	RAR	SOLDE RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVEST	- 30 008.16 €		24 383.87 €	- 5 624.29 €	- 502 616.29 € 116 390.95 €	- 386 225.34 €	- 391 849.63 €
FONCT	1 025 341.38 €	525 476.97 €	401 399.39 €	901 263.80 €			901 263.80 €
TOTAL	995 333.22 €		425 783.26 €	895 639.51 €	- 386 225.34 €		509 414.17 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	901 263.80 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	391 849.63 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	509 414.17 €
Total affecté au c/ 1068 :	391 849.63 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

C. MARROT : Sur quel poste a été généré l'excédent de l'exercice?

P. ROUGÉ : L'excédent du fonctionnement sert à rembourser les intérêts du capital; l'excédent est généré par un delta entre les dépenses et les ressources.

Adopté à l'unanimité.

4. Vote du taux des taxes 2023

Il est proposé pour l'année 2022 de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de les approuver comme suit :

Taxe Foncière bâti : taux communal 23.99 % (et taux départemental 21.15 %, soit 45,14 %)

Taxe Foncière non bâti : 104.49 %

L.GIROUSSE : ces taux peuvent-ils être réduits?

X. CAUX : Rien ne s'y oppose.

Adopté à l'unanimité.

5. Avance sur subvention au Centre Communale d'Action Sociale

Afin de permettre au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2023, il est nécessaire de verser une avance sur la subvention 2023. Le montant de cette avance s'élèverait à 12 000 € comme les années précédentes.

Adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention auprès de la Région Occitanie - Étude stratégique et opérationnelle d'aménagement du centre-ville

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Région Occitanie et de la Banque des territoires afin de soutenir financièrement la commune de Mirepoix pour l'étude stratégique et pré opérationnelle de l'aménagement du centre-ville.

Plan de financement – Etude stratégique et pré-opérationnelle d'aménagement du centre-ville de Mirepoix				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût de l'étude	20 520 €	Subvention demandée à la Région Occitanie et à la banque des Territoires	10 260 €	50 %
		Reste à charge de la commune	10 260 €	50 %
TOTAL	20 520 €	TOTAL	20 520 €	

Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour l'achat de matériels pour le restaurant scolaire

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que certains matériels du restaurant scolaire doivent être renouvelés. Il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Ariège.

Plan de financement – Achat de matériel pour le restaurant scolaire				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Acquisition de matériels (...)	10 341.95 €	Subvention du Conseil Départemental	5 170.98 €	50 %
		Reste à charge de la commune	5 170.97€	50 %
TOTAL	10 341.95 €	TOTAL	10 341.95 €	

Adopté à l'unanimité.

8. Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège pour l'étude de la restauration du retable de la chapelle du vieux cimetière

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et du Département de l'Ariège afin de financer la restauration du retable de la chapelle du cimetière Victor Hugo, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement – Etude pour la Restauration du retable de la chapelle du cimetière Victor Hugo				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût des travaux	4 940 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	2 470€	50 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	1 482 €	30 %
		Reste à charge de la commune	988 €	20 %
TOTAL	4 940 €	TOTAL	4 940 €	

Adopté à l'unanimité.

9. Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège pour la restauration de trois statues en bois dans l'ancienne cathédrale Saint-Maurice

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège afin de financer la restauration de trois statues en bois dans l'ancienne cathédrale Saint-Maurice, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement – Restauration de trois statues en bois				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût des travaux	15 870 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	3 967 €	25 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie	3 174 €	20 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	4 762 €	30 %
		Reste à charge de la commune	3 967 €	25 %
TOTAL	15 870 €	TOTAL	15 870 €	

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

10. Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour les travaux de voirie

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a décidé d'accompagner les communes membres qui le souhaitent dans la réalisation des travaux d'investissement de voirie.

Il a été demandé à l'état une participation au financement de ces travaux dans le cadre de la DETR à hauteur de 32.04 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mandat dans le programme de travaux 2023 sur la voirie communale

Adopté à l'unanimité.

11. Convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'ingénierie

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix est régulièrement sollicitée par les communes membres pour les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. Pour répondre à ces sollicitations, une personne a été embauchée par la Communauté de Communes afin de constituer un service d'ingénierie.

Les communes participent au financement de cette mutualisation en versant une contribution de 2 % des dépenses Hors Taxes des travaux d'investissement que les services de la Communauté de Communes auront suivi.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention permettant à la commune de bénéficier du service d'ingénierie mutualisé. Le coût annuel sera fonction des projets d'investissement de la commune dont l'ingénierie sera confiée à ce service.

Adopté à l'unanimité.

12. Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant le vote du budget

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

L'état annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2022 est présenté au Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte.

13. Indemnité de départ à la retraite

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 01 janvier 2023, une indemnité de départ à la retraite pourra être versée aux agents de la commune qui remplissent les conditions suivantes :

Avoir l'âge légal de cessation d'activités,

Avoir sollicité le départ à la retraite 6 mois avant l'échéance,

Avoir exercé au sein de la collectivité au moins 3 ans en tant que contractuel,

Sans condition d'ancienneté pour les titulaires.

Cette indemnité sera d'un montant net de 500.00 € par agent.

[Adopté à l'unanimité.](#)

14. Modification du tableau des effectifs

Suite à un avancement de grade à l'ancienneté d'un agent de la police municipale, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

Création d'un équivalent temps plein dans la filière police municipale sur le grade de « Chef de Service police municipale deuxième classe »,

Suppression d'un équivalent temps plein dans la filière police municipale sur le grade de « Chef de Service de la Police Municipale »,

L'avancement de l'agent concerné sera effectif en août 2023.

[Adopté à l'unanimité.](#)

15. Création d'un poste d'agent technique en accroissement temporaire d'activités

Considérant les besoins du service technique, il est nécessaire de créer un emploi d'agent technique en accroissement temporaire d'activités, à temps complet.

[Adopté à l'unanimité.](#)

Séance levée à 21 :50

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation film sur MAZERES: un film similaire peut être fait sur MIREPOIX pour environ 1200€, avis favorable
- Travaux sur la place maréchal Leclerc par le SMDEA: tuyaux bouchés au niveau des couverts de la flambée et du café atmosphère. Tout se déroule au mieux
- Une délégation du comité de jumelage de Palafrugell s'est déplacée sur Mirepoix et aux vœux du Maire. Un voyage pour relancer les échanges, est prévu le Weekend du 1^{er} Mai. Il est demandé aux élus une forte participation.
- Soucis de chauffage: dojo/ mairie....En cours de réparation.
- Repas des aînés : Le choix est fait pour la nouveauté avec le groupe Dora.
- Goûter des enfants: sont concernés les enfants de la commune quelle que soit l'école
- Redevance incitative au 1er janvier 2024 : pas de clarté sur la procédure. Un vote par abstention marquant notre mécontentement obtient la majorité, moins un vote contre.